Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 22 (1958)

Heft: 87-88

Artikel: Le suffixe italien -igiano

Autor: Aebischer, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE SUFFIXE ITALIEN -IGIANO

De Diez à M. Rohlfs, nombreux ont été les linguistes qui se sont intéressés au suffixe italien -igiano. A dire la vérité, le départ n'a pas été des plus heureux : mettant ensemble italien, espagnol, français, le fondateur de la philologie romane note qu' « in mehreren Wörtern bemerkt man zwischen dem Primitiv und dem Suffix an noch ein anderes Suffix, it. igi, sp. es, fr. is: art-igi-ano Künstler, cort-igi-ano Höfling, part-igi-ano Parteigänger...; sp. ort-es-ano, cort-es-ano...; fr. art-is-an, court-is-an, partis-an », et conclut que « dieses eingeschoben Element ist wohl nicht in allen Fällen derselben Herkunft. Artigiano, partigiano, torrigiano scheinen auf artitus, partitus, turritus zu beruhen, (artitianus, etc.), pianigiano gründet sich sicher auf planitia, und nach ihm formte man valligiano; parmigiano stand aus parmensis (vgl. pigione aus pensio) ». Remarque qui ne figure dans la Grammatik der romanischen Sprachen qu'à partir de la deuxième édition, revue et augmentée, parue en 1858 1. Mais, dans la première édition déjà de l'Etymologisches Wörterbuch, Diez, parlant de corte, avait signalé l'existence de dérivés tels que it. cortese, esp. cortes, fr. courtois, d'où les dérivés esp. cortesano, fr. courtisan, it. cortigiano, qui se retrouvent « im frühen mlatein cortisanus ». Et, sans qu'il le dise de façon absolument nette, le simple fait qu'il mentionne l'existence de « it. Parmigiano aus Parmensis » permet de supposer que pour lui cortigiano avait comme base cortensis 2. D'où la probabilité que la remarque de la Grammatik n'a été que le développement de ce bref passage du dictionnaire.

Ce n'est pas à Diez, mais à Flechia que nous sommes redevables d'avoir posé le problème en de justes termes, et de l'avoir résolu. Un érudit modénais, le comte Giovanni Galvani, avait publié en 1868 son

^{1.} Friedr. Diez, Grammatik der romanischen Sprachen, 2e édit., 2e partie, Bonn, 1858, p. 311-312.

^{2.} Friedr. Diez, Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen, Bonn, 1853, p. 112.

Saggio di un glossario modenese dans lequel, à propos du mot artsan « artigiano » il remarquait qu'il en faisait état « solo per avvertire come tali desinenze in san o giano suppongano forse un sostantivo astratto in sìa o gia, dal quale derivino piuttosto chè dal primitivo reale ». Artsàn, bref, ne serait pas un dérivé d'arte, mais d'artese « per artefice, parola offertaci dalla lingua romanza, e perduta tra noi ». Par analogie, cortigiano et borghigiano ne doivent pas être tirés de corte ou de borgo, mais des mots abstraits cortesia et borghesia; et de formes telles que vallese et montese on a tout d'abord dérivé, nous dit toujours Galvani, vallesìa et montesia, « dalle quali per ultimo escirebbono dirittamente Valligiano, Montigiano » 1. Flechia, commentant et critiquant les remarques de l'érudit modénais, dont la bonne volonté n'avait d'égale que le manque de préparation, consacra donc, quelques années plus tard, diverses pages de l'« Archivio glottologico » au problème de l'origine d'artsan en particulier. Il n'estime pas vraisemblable, note-t-il tout d'abord, « che i nomi venuti a terminare nel tosc. igiano, rom. e nap. išano, ešano, Ital. sup. ežan, źan », comme cortigiano, cortisano, cortesano, cortezan, cortizan et formes analogues, provenant d'un mot en -ensis, aient dû avant tout passer à travers un substantif abstrait en -sia ou -gia. Pour justifier son scepticisme, il remarque justement que « il valore etimologico di cortigiano non è già quello di uomo avente cortesia, ma sì di uomo di corte, che sta in corte o frequenta le corti, e si deriva perciò immediatamente da cortese (= cortensis), che originariamente significò pure di corte, poi per traslato avente maniere di corte, garbato, ecc. », le fait qu'un adjectif soit dérivé d'un autre adjectif étant un phénomène des plus fréquents 2. Cela dit, il avance sa propre solution, qui consiste à voir dans nos formations en -igiano des doubles dérivés -ensi -ano de prototypes qui n'ont pas nécessairement. donné naissance à des abstraits en -ia : solution, ajoute Flechia, qui s'oppose autant à l'hypothèse de Diez qu'à celle de Galvani. Car il ne croit pas non plus que pianigiano par exemple soit un planitianus dérivé de planitia, qu'artigiano représente un artitianus provenant d'artitus : il pense plutôt, écrit-il, « che le forme planitia, artitus, partitus, turritus, non entrino punto in queste derivazioni, ma bensì, quando s' avesse a risalire a prototipi di romano volgare, le forme *planensis, *artensis, *partensis,

^{1.} Conte Giovanni Galvani, Saggio di un glossario modenese, Modène, 1868, p. 154.

^{2.} G. Flechia, Postille etimologiche, in Archivio glottologico italiano, vol. II (1876), p. 12-13.

*turrensis, le quali, per quanto ipotetiche, hanno tuttavia una molto maggiore verisimiglianza » ¹. Et, justement encore, il ajoute qu'à l'hypothèse de Diez on peut faire d'autres objections, tant morphologiques que phonologiques : que par exemple, si un dérivé en -itianus de planitia peut être considéré comme régulier, il n'en serait pas de même s'il fallait partir d'artitus, qui aurait donné artitanus, et non artitianus. Enfin, remarque-t-il, si des formations en -ensianus ont pu, dans certains parlers, aboutir au même résultat que celles en -itianus, il n'en est pas ainsi partout : le romain, par exemple, « il quale nell'unico suo tipo volgare cortesano, marchisano, pontisano ... pianisano, accenna pure ad un solo tipo organico che non può essere se non -isiano = ensiano : perocchè da -itiano, in questo dialetto, non poteva procedere se non -izzano, quindi da planitianus sarebbe venuto pianizzano, non pianisano » ².

Nos formations, bref, sont donc pour Flechia des dérivations au moyen du suffixe -anus de types adjectivaux en -ensis. Il ajoute du reste immédiatement que « non s'intende già di dire con questo che tutti codesti nomi abbiano veramente avuto una forma intermedia in -ensis; che se questo può dirsi per es. di Lunigiano, Lodigiano, Astigiano, Parmigiano, i cui tipi originari sono stati realmente preceduti dalla forma Lunensis, Laudensis, Astensis, Parmensis, ciò forse non si potrebbe nè provare nè affermare di tutti gli altri ». C'est dire qu'il admet, avec raison, qu'à côté de formations plus ou moins anciennes en -ensianus, il a pu exister des dérivés du même genre dans lesquels -igiano est purement analogique.

Ce type ancien en -ensi -anus, le savant piémontais le trouve en latin déjà. Il cite en effet une inscription d'Asti dans laquelle figure un M. Vettius Hastensianus. Hastae — qui avait fait dire à Promis que les habitants d'Asti, « almeno dall'anno 100, chiamavansi Hastensiani, come li appelliam tuttora »³, — inscription, publiée d'abord par l'abbé Gaetano Marini 4, puis par Huelsen dans le Corpus 5, qui est une liste de soldats dans laquelle la valeur exacte de notre Hastensianus, si intéressante pour nous que soit cette forme, est malaisée à préciser, tout ce qu'on peut dire étant que cet adjectif occupe la place du cognomen. Flechia

- 1. G. Flechia, art. cit., p. 14.
- 2. G. Flechia, art. cit., p. 15.
- 3. C. Promis, Storia dell'antica Torino, Turin, 1869, p. 128-129.
- 4. G. Marini, Gli atti e monumenti de'fratelli arvali, parte 1a, Rome, 1795, p. 326.
- 5. CIL VI, 4, 2, no 22520, p. 3328.

fait ensuite état d'un castrensianus 1 qu'on ne trouve que dans le titre d'un chapitre du code de Justinien, chapitre intitulé « ... De castrensianis et ministerianis » 2. On pourrait également rappeler le nom de C. Fulvius Plautus Hortensianus, fils de C. Fulvius Plautianus et, peut-être, d'une Hortensia 3: en tout état de cause, et quelle que soit l'origine de ce cognomen, on le rencontre deux ou trois autres fois dans l'anthroponymie latine, avec un Hortensianus à Sulmona 4, un C. Caesius Ortensianus, médecin à Pola 5, un M. Casuius Ortensianus à Nîmes 6. Et il n'est pas improbable que ce même nom ait laissé des traces dans la toponymie, avec un Ortisciana, forme, attestée en 987 7, d'une localité aujourd'hui disparue des environs de Lari en Toscane, que Pieri explique précisément par un Hortensianu 8. Dans tous ces cas, le suffixe -anus indique un rapport quelconque, de possession ou autre, avec un Hortensius; de même a-t-on pu parler, à propos du célèbre orateur Q. Hortensius Hortalus, de « Hortensiana eloquentia », ou bien d'une « Hortensiana centuria » à propos du centurion Hortensius Proculus 9.

Plusieurs textes antérieurs à l'an mille permettent d'établir que dans le haut Moyen Age également des formations de ce genre ont continué d'exister. Du Cange mentionne un substantif cortisani, « qui cortes curant, vel colent aut incolunt » 10, dont il cite deux cas dans une charte de Bénévent datant de l'année 774, et dans laquelle on lit : « in gastral-dato Bisernensi concessimus Cortisanos, hi sunt cum uxoribus suis et omnibus sibi pertinentibus », et « substantiam Calendini cortisani nostri,

- 1. Forme mentionnée par Du Cange, Glossarium mediae et infimae latinitatis, édit. Favre, t. II, Niort, 1884, p. 213, et par R. Mayr, Vocabularium codicis Iustiniani, pars prior, Prague, 1923, col. 579.
- 2. Cf. P. Krueger, Codex Iustinianus, in Corpus iuris civilis, edit. stereot. octava, vol. II, Berlin, 1906, p. 465.
 - 3. Pauli-Wissowa-Kroll, Reul-Encyclopädie, vol. VII, col. 278.
 - 4. CIL IX, 3091.
 - 5. CIL V, 89.
 - 6. CIL XII, 3514.
- 7. Memorie e documenti per servire all'istoria del ducato di Lucca, t. V, 3º partie, Lucques, 1841, p. 411.
- 8. S. Pieri, Toponomastica della valle dell'Arno, Appendice al vol. XXVII (1918) dei Rendiconti della Classe di scienze morali, storiche e filologiche della R. Accademia dei Lincei, Rome, 1919, p. 152.
- 9. Forcellini-De Vit, Lexicon totius latinitatis, t. V, Onomasticon, Padoue, 1940, p. 762.
 - 10. Du Cange, op. cit., vol. cit., édit. cit., t. II, p. 588.

qui habitare visus fuit in Uriniano » ¹. Mot que l'on retrouve, sous la même forme et avec la même signification de « affituari di una corte » ², dans un document de Gaète daté de 993, dans lequel figure la formule « cum hereditatibus; cum servos... et cum curtes et cortisanos », ainsi que dans une charte de 1047, où il est question d'un « terraticu talem qualem ipsi alii curtesani nobis dat talem vos michi detis. Et quomodo de ipso terraticu ipsi alii curtesani faciunt ita et vos faciatis » ³: sens qui, à en croire le DEI, était connu encore au xiii siècle ⁴. — Plus tard, et dans la moitié septentrionale de l'Italie, je n'ai rencontré notre formation que dans le vocabulaire anthroponymique, sans qu'on puisse déterminer les raisons qui l'y ont introduit: une « Maria filia quondam Cortesana » est mentionnée dans un texte padouan de 1084 ⁵, et une « Cortesana de Enzo » dans un texte de 1167 de même provenance ⁶, une Cortesiana à Vana près de Parme en 1141 ⁷.

Mais c'est comme ethniques — ethniques employés souvent comme anthroponymes — que des formations de ce genre sont attestées dès la seconde moitié du VIII^e siècle. Un texte longobard, daté de Lucques en 761, que nous ne connaissons que par une copie du siècle suivant, parle d'une « Alipergula cornisiana » ⁸, adjectif qui n'a rien à voir avec la « cura dell'opificio, detto cornificio » comme l'a dit Troya ⁹, mais qui est un dérivé d'un toponyme Cornia, soit qu'il s'agisse du château de ce nom dans le Val di Cornia, soit des ruines de ce nom dans les montagnes de Pistoie ¹⁰. Peu après, un autre document longobard, daté de Pistoie en 767 — dont nous n'avons qu'une copie du XII^e siècle — mentionne une

- 1. F. Ughelli, Italia sacra, 2º édit., t. VIII, Venise, 1721, col. 29 et 31.
- 2. V. De Bartholomaeis, Contributi alla conoscenza dei dialetti dell'Italia meridionale ne'secoli anteriori al XIII.II. Spoglio del « Codex diplomaticus Cajetanus », in Archivio glottologico italiano, vol. XVI, p. 22.
 - 3. Codex diplomaticus Cajetanus, vol. I, Montecassino, 1887, p. 170 et 358.
 - 4. C. Battisti, G. Alessio, Dizionario etimologico italiano, vol. II, p. 1127.
- 5. A. Gloria, Codice diplomatico padovano dal sesto secolo a tutto l'undecimo, Venise 1877, p. 302.
- 6. A. Gloria, Codice diplomatico padovano dall'anno 1101 alla pace di Costanza, parte II, Venise, 1881, p. 162.
 - 7. G. Drei, Le carte degli archivi parmensi del sec. XII, vol. III, Parme, 1950, p. 111.
 - 8. L. Schiaparelli, Codice diplomatico longobardo, vol. II, Rome, 1933, p. 75.
- 9. C. Troya, Storia d'Italia del Medio-evo, vol. IV, parte V, Codice diplomatico longo-bardo, Naples, 1855, p. 129, note 1.
- 10. Cf. E. Repetti, Dizionario geografico fisico storico della Toscana, vol. I, Florence, 1833, p. 803.

« curtem in Antuniana Lainisiana ubi est oratorium beatissimi Sancti Angeli » 1: erreur du copiste, vraisemblablement, pour *Lunisiana, plusieurs auteurs 2, entre autres Chiappelli 3, ayant remarqué que la maison religieuse en faveur de laquelle ladite donation avait été faite possédait au VIIIe siècle des propriétés dans la région de Pistoie, de la Valdinievole et dans la Lunigiana : ce dernier choronyme ne reparaissant à ma connaissance que plus tard, avec un « Gerardo qui vocatur de Lunixana » dans un document modénais de 1069 4. — Pour le début du 1xe siècle, citons un cas d'au-delà des Apennins : une charte lucquoise de l'année 805 parle d'un « Garipertus homo parmisiano filius quondam Stavili abitator in Campo Rodani 5 « qui vend à Jacobus, évêque de Lucques, des biens situés dans la région de Parme, le long du fleuve Taro. Ethnique que nous retrouvons plus tard en Emilie comme anthroponyme, avec une « filia Parmexani » et un Parmexanus en 1160 à Modène 6 et, à Imola, un Parmesanus la même année, un Parmisano en 1169 et en 11817, un Parmeginus — peut-être pour *Parmegianus — à Parme même en 1192, plus tard encore en Toscane, avec un « Beneventus Parmesciane » à Sienne en 1202 8, un « filii Parmixiani », un Parmexanus, un « Parmexanus Magaloti », un « Iustus Parmexani » à Pistoie ou dans les alentours en 1226 9.

A Asti, les cas d'Astesianus, Astesiana, Astesianus, Astixianus sont très nombreux aussi, le plus souvent comme noms de personne, dès la première moitié du xe siècle: parmi les plus anciens, citons un Astesiano en 943 et en 948, un Astesianus en 954, un Astesiani en 980 et en 999, un «Astesianus... filio quondam Eremberti» en 98110, l'ethnique étant

- 1. L. Schiaparelli, op. cit., vol. cit., p. 207.
- 2. Cf. L. Schiaparelli, op. cit., vol. cit., p. cit., note 4.
- 3. L. Chiappelli, Storia di Pistoia nell'alto medioevo, Pistoie, 1932, p. 52, note 2.
- 4. G. Drei, op. cit., vol. II, p. 275.
- 5. Memorie e documenti..., t. V, parte II, Lucques, 1837, p. 190. Notre adjectif est mentionné à la p. xv du glossaire qui termine le t. VI, parte III, des Memorie..., mais la référence est inexacte.
- 6. S. Gaddoni, G. Zaccherini, *Chartularium imolense*, vol. I, Imola, 1912, p. 266, 326 et 369.
 - 7. G. Drei, op. cit., vol. cit., 603.
 - 8. G. Cecchini, Il Caleffo vecchio del Comune di Siena, vol. I, Florence, 1932, p. 75.
- 9. Liber Focorum districtus Pistorii (a. 1226). Liber finium districtus Pistorii (a. 1255),
- p. p. Q. Santoli, Rome, 1956, p. 82, 89, 97, 109, 169, 197, 228, 233.
- 10. F. Gabotto, Le più antiche carte dello archivio capitolare di Asti, in Biblioteca della Società storica subalpina, vol. XXVIII, Pignerol, 1904, p. 109, 119, 130, 195, 200, 242.

attesté plus tôt encore, avec un « Cunimundus Astisanus » en 924 1.

Pour Lodigiano, -a, la situation est la même, puisque les premiers cas de cette formation, comme l'a justement relevé Vignati, qualifient « nel suo complesso il territorio del contado di Lodi » ², avec « de cunctis rebus ... quas ipsi habent ... per totam Laudexanam » en 1146, « de tota illa parte illius caneti qui iacet ... in curte Flunpi in Laudesana » en 1152 ³, et « in Laudexana in territorio de Orio, ad locum ubi dicitur ad Montoruzum » et « in terra illa de Laudexana » en 1175 ⁴. Mais alors déjà l'ethnique faisait aussi fonction de nom de personne, puisque l'on connaît l'existence dans la région de Varese d'un « Vivianus frater Lodexani » en 1142 et d'un « Albertum Lodexani de Gazada » en 1195 : cas suivis, pour ne citer qu'eux, de « domino Laudexano de Villanova » et de « dominus Laudexanus de Villanova » en 1271, « Laudexano de Garazo » en 1286, « Laudexani de Cassino » en 1297 5.

Marchigiano apparaît lui aussi, assez tardivement du reste, d'abord avec sa valeur adjectivale en 1172 à Plaisance, où il est fait mention de « via una que dicebatur Marchesiana, que ita est destructa » 6, puis comme anthroponyme écrit Marchisanus dans une charte de Ravenne non datée 7, « Marchixianus fornazarius, qui fuit de Cremona » et le féminin « Marchixiana Burchi » 8 à Pistoie ou aux environs en 1226. On a cependant le sentiment, quand il s'agit de rendre l'idée de « originaire, provenant des Marches », qu'on hésite à utiliser notre marchigiano. A Venise au XIIIe siècle, en effet, on rencontre la mention de « lin de la Marca », et d'« oleum de Marchia » en 1263; à Rome encore au xve siècle on parle des « toballie ... facte in Marchia »; de « vinum de Marchia » à Trévise au siècle suivant 9.

- 1. G. Assandri, Il libro verde della chiesa di Asti, vol. II, in Biblioteca della Società..., vol. XXVI, Pignerol, 1906, p. 187 et 188 (a. 938).
 - 2. C. Vignati, Codice diplomatico laudense, parte prima, Milan, 1879, p. 249.
 - 3. C. Vignati, op. cit., vol. cit., p. 148 et 178.
 - 4. C. Vignati, op. cit., parte 2a, Milan, 1883, p. 82.
- 5. C. Manaresi, Regesto di S. Maria di Monte Velate, Rome, 1937, p. 73 et 247; C. Vignati, op. cit., vol. cit., p. 368, 369, 407, 429.
- 6. G. Drei, Le carte degli archivi parmensi del secolo XII, vol. III, Parme, 1950, p. 342.
 - 7. M. Fantuzzi, Monumenti ravennati de'secoli di mezzo, t. V, Venise, 1803, p. 156.
 - 8. Liber Focorum..., p. 46 et 152.
- 9. P. Sella, Glossario latino italiano. Stato della Chiesa-Veneto-Abruzzi, in Studi e Testi 109, Città del Vaticano, 1944, p. 318, 388, 583 et 625. Cf. également des « vinum de

Le fait est pourtant que le suffixe correspondant au -igiano toscan était connu, et assez vivace, en Emilie : témoin le marchesiana de Plaisance que nous avons relevé; cas auquel je me contenterai d'ajouter un anthroponyme Carpexano — dérivé évidemment du toponyme Carpi — à Curtatone en 1181 , un « Dominicum Tunizanum » à Plaisance en 1113 déjà 2, des Portesana et Portisani — dérivés de Porto — dans la région de Ravenne en 1220 et 1246 3, un Petriçanus à Sandolo en 1221 et une « Petrexane de Vinisis » à Portomaggiore en 1276 4.

Ajoutons enfin à ces cas septentrionaux deux formes spéciales. Une d'abord qui, quoique traitée de façon identique à notre suffixe, ne le contient pas : le dérivé en -anus du toponyme Tarvisium « Trévise ». Dès 1136 — la date n'étant toutefois pas absolument assurée — on rencontre la mention d'une « marchia *Tervisiana* », suivie en 1139 d'un « comitatu Tervisiano » 5: et en 1136 aussi vivait un « Johannes Trivisianus » 6, de même qu'en 1151 apparaît comme témoin à Verceil « Guarnerii Trivixani » 7, et qu'à Padoue en 1154 sont cités « Rigo Tervisano et Miginardo Tervisano » 8. Une seconde, qui a conservé sa forme dialectale jusque dans l'usage moderne : l'ethnique formé sur le nom du lac de Garde, soit gardesano. Dès 1115 ce terme figure dans la mention de la « via Gardesana que vadit prope fontanam Zagonis »; en 1198 aussi est citée dans une charte une « viam Gardexanam », de même qu'un « in Gardesana» en 1183 et un « Bonus de Gardisano » à Mantoue en 1198 9. Graphies qui correspondent exactement, pour la finale qui nous intéresse, à celles que nous avons relevées pour astigiano, ainsi qu'aux adjectifs ethniques aștezán « habitant d'Asti », bardezán « habitant de Bardi »,

Marchia » ou « Marchianum » aux XIVe-XVe siècles, in P. Sella, Glossario latino emiliano, in Studi e Testi, 74, Città del Vaticano, 1937, p. 391.

- 1. E. P. Vicini, Regesto della chiesa cattedrale di Modena, vol. II, Rome, 1936, p. 131.
- 2. G. Drei, op. cit., vol. cit., p. 33.
- 3. V. Federici e G. Buzzi, Regesto della chiesa di Ravenna, vol. I, Rome, 1931, p. 147, 157, 318 et 320.
 - 4. V. Federici e G. Buzzi, op. cit., vol. I, p. 158, et vol. II, p. 175.
- 5. A. Gloria, Codice diplomatico padovano dall'anno 1101 alla pace di Costanza, parte 12, Venise, 1879, p. 224 et 280.
 - 6. A. Gloria, op. cit., vol. cit., p. 235 et 415.
- 7. D. Arnoldi, G. C. Faccio, etc., Le carte dello archivio capitolare di Vercelli, vol. I, in Biblioteca della Società storica..., LXX, Pignerol, 1912, p. 84.
 - 8. A. Gloria, op. cit., vol. cit., p. 412.
 - 9. P. Torelli, Regesto mantovano, vol. I, Rome, 1914, p. 117, 398, 274 et 385.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

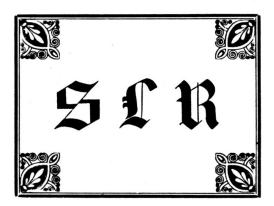
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVEC LE CONCOURS

DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono; esiste la latinità.

TOME XXII



MCMLVIII

fratezāni « habitants de Fratta Polesine », pramzān « habitants de Parme » notés par l'AIS 1.

Si pour la Toscane les cas les plus anciens, l'« Alipergula cornisiana » de 761 et l'« Antuniana Lainisiana » de 767, ne sont conservés que dans des copies postérieures et ne sont pas d'une clarté absolue, il n'en reste pas moins que les exemples sûrs de dérivés en -ensi -ano sont fréquents dès le milieu du xie siècle. Comme ethnique du toponyme Calci, localité des environs de Pise, nous avons « via Calcisana » dès 1054 : et l'on retrouve cet adjectif dans une « via publice Calcisane dicte » en 1164, «in via dicta Calcisana » en 1196, « mortulas Calcisanis » dans une charte de la première moitié du XIIe siècle 2; adjectif qui devient anthroponyme avec Calcisianam uxorem Alberti marchionis » en 1147, « Calcisiana filia quondam Lamberti Alberti » en 1150, anthroponyme écrit Calcisciana à plusieurs reprises dans cette même charte 3. — Suit, dans un document pisan, une « terra Kiannisiana », dérivé du toponyme Chianni, en 1163 4; puis le nom de personne « Torrisciani iudicis », « Turrisciani iudicis » en 1196 et 1200 5 : mais cette forme est attestée en 1104 déjà à Pistoie, avec la mention d'une « terra Turrisiana » 6, de même qu'à Sienne on rencontre un «Ildibrandinus Torresianus» en 1212, un « Ranerius Torresiane » en 1221, un « Turriscianus Monaldi » en 1226 7 et enfin, en cette même année et à Pistoie de nouveau, un « Thorexanus frater condam ... Rodulfi » et un « Turrisianus Azolini 8 ». Ajoutons que ce même nom est attesté dans l'Italie septentrionale aussi : qu'il me suffise de citer des « heredes Benedictus Torexana » habitant Turin en 1172, et un « Algisius Turesani » à Brescia en 1192 9.

Mais, si les mentions de cet anthroponyme sont relativement fréquentes, si on les rencontre de Turin à Brescia et à Sienne, son origine n'en est point pour cela plus aisée à déterminer. S'agit-il d'un dérivé du

^{1.} AIS, carte nº 3 (Nomi dialettali degli abitanti), points 157, 432, 393 et 423.

^{2.} N. Caturegli, Regesto della chiesa di Pisa, Rome, 1938, p. 81, 336 et 487.

^{3.} N. Caturegli, op. cit., p. 275 et 280.

^{4.} N. Caturegli, op. cit., p. 333.

^{5.} P. Guidi e O. Parenti, Regesto del capitolo di Lucca, vol. III, p. 214, 229, 274 et 282.

^{6.} Q. Santoli, Libro Croce, Rome, 1939, p. 281.

^{7.} G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 183, 281 et 332.

^{8.} Liber Focorum..., p. 136 et 246.

^{9.} P. Torelli, op. cit., p. 238 et 325.

toponyme Turri, fréquent en Toscane 1? Hypothèse après tout d'autant plus plausible qu'une charte florentine de 1124 mentionne, dans un certain «loco Turri iuxta rio Fridum », la présence d'une « terra de li Turrisi » 2 dont Torrisciano pourrait n'être qu'un rejeton. S'agit-il de l'utilisation comme anthroponyme du nom commun torrigiano « gardien de tour », comme l'admet M. Brattö 3? Le fait est que ce nom commun est attesté à Tortone en 1210 avec un «si comune Terdone voluerit mittere unum turrexanum in ipsa turri nova » 4, et en 1235 avec un « torrexanum roche de Pie » 5. Question qui se pose aussi pour les cas de Turin et de Brescia cités plus haut, de même que pour les Torexani, Turrexani de Parme en 1134 et 1139, le Torexanus de Modène en 1150, les Torexani et Turrexana de Parme de nouveau en 1158 et 1186 6. Seul un cas paraissant clair : une charte, datée de Plaisance, en 1193, mentionne un « Turresianum filium quondam Eimerici Varoli de Turri » 7, l'anthroponyme, ici au moins, dérivant vraisemblablement du toponyme 8.

Le problème est le même encore pour rocchigiano, qui a le sens de « custode e governatore della rocca » comme torrigiano a celui de « guardia della torre, sentinella » 9. Dans les cas lucquois de « Ughi rochisciano » et de « Cancione rochisciano » en 1094¹⁰, d'« Arrigone... et Rocchi-

- 1. Cf. S. Pieri, op. cit., p. 361.
- 2. R. Piattoli, Le carte della canonica della cattedrale di Firenze (723-1140), Rome, 1938, p. 409.
- 3. O. Bratto, Nuovi studi di antroponimia fiorentina, in Romanica Gotheburgensia, I, Stockholm, 1955, p. 210.
- 4. E. Gabotto, Il Chartarium dertonense, in Biblioteca della Società..., vol. XXXI Pignerol, 1909, p. 49.
- 5. F. Gabotto, Per la storia di Tortona nella età del comune, in Biblioteca della Società... vol. XCVI, Turin, 1925, p. 274.
 - 6. G. Drei, op. cit., vol. III, p. 77, 101, 167, 208 et 459.
 - 7. G. Drei, op. cit., vol. cit., p. 536.
- 8. Selon A. Gloria, op. cit., vol. cit., p. cxxxvI, Toresana est le nom d'un marais mentionné dans une charte reproduite dans le Codice diplomatico padovano..., parte II, Venise, 1881, p. 335, où il est question d'une « pecie terre... dicitur Toresana », en 1176. Boerio, Dizionario del dialetto veneziano, Venise, 1856, p. 758, donne le subst. toresan « terraiuolo », qui s'emploie comme adjectif dans l'expression colombo toresán, « colombo terraiuolo o comune ».
- 9. Tommaseo e Bellini, Dizionario della lingua italiana, vol. V, p. 1516, et vol. IV, p. 435.
 - 10. P. Guidi e O. Parenti, op. cit., vol. I, Rome, 1910, p. 225.

siano filio eius » en 1177, de Rochesciani quondam Henrigonis en 1180 ¹; dans le cas siennois de «Rinaldo Rochisiani » en 1213 ², avons-nous affaire toujours à des noms de personne? On peut en douter, au moins en ce qui concerne les mentions de 1094 et de 1213. Et, en tout état de cause, le problème de la signification primitive reste insoluble, puisqu'il peut s'agir aussi bien d'un dérivé d'un toponyme Rocca que d'un rocca + -igiano désignant une fonction ou un emploi.

Et les cas analogues ne sont pas rares. Ainsi, avec « Alpescana filia Benni » en 1147, « Alpisciani filii Bernardini » en 1191, Alpisciani en 1193 à S. Maria di Montepiano 3, avec « Alpisianus Saracini » à Sienne en 1224 4, « Alpexanus Bonacursi » à Pistoie deux ans plus tard 5, nous avons un anthroponyme identique à un adjectif d'origine : mais cet adjectif a-t-il comme base un quelconque Alpe nom propre, ou bien est-il identique à l'actuel alpigiano « habitant de la montagne » 6? Pour « Iohannes Campixiani », « Campiscianus Dosi », Campixianus, « Campixano Lappaseno » à Pistoie en 1226 7; pour « Compagno Pianixiani » qui habitait la même ville à cette même date 8, pour « Collisianus Ranuccii », « Iordanus Collisiani » et « Collisianus Pieri » dont les noms figurent tous dans un document siennois de 1225 9, sommes-nous en présence de dérivés des noms communs campo, piano, colle, ou bien plutôt de toponymes Campo, Piano, Colle? Qu'en tout cas collisiano ait pu être un ethnique, qu'il ait pu désigner les habitants de Colle Val d'Elsa, voilà qui est prouvé par quelques mentions siennoises: en 1176 il est question des « Collisianos, Paltonerium et filios et nepotes », en 1208 de Collisianis, en 1221 de la « societatem Collisianos et universitatem de Colle » et de la « societate Colle Vallis Else et Collisianos » 10.

- 1. P. Guidi e O. Parenti, op. cit., vol. II, p. 232 et 272.
- 2. G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 203.
- 3. R. Piattoli, Le carte del monastero di S. Maria di Montepiano (1000-1200), Rome, 1942, p. 182, 385 et 407.
 - 4. G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 314.
 - 5. Liber Focorum..., p. 189.
- 6. Cf. le Vocabolario... della Crusca, 5e impr., vol. I, Florence, 1863, p. 393, qui donne alpigiano tant comme adjectif que comme substantif.
 - 7. Liber Focorum..., p. 118, 126, 145 et 163.
 - 8. Liber Focorum..., p. 86.
 - 9. G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 313.
- 10. F. Schneider, Regestum senense, vol. I, Rome, 1911, p. 103, 184, 185 et 268. Ajoutons à cette série un anthroponyme qui pour moi est une énigme. En 1226, le

Le problème, au surplus, ne consiste pas dans le fait de savoir si, dans les formations qui précèdent, nous sommes en présence de dérivés de noms communs tels que torre, rocca, alpe ou piano, ou plutôt de dérivés des toponymes correspondants, puisque, dans les deux alternatives, nous ne pouvons être en présence que de formations analogiques en -igiano, étant donné qu'il n'y a pour ainsi dire pas trace de noms propres, en italien, ou même d'adjectifs qui auraient pu devenir des substantifs, tels que *turrese, *rocchese, *alpese ou autres : formes qui seules pourtant auraient pu aboutir, une fois munies du suffixe -ano, à ces dérivés que nous avons rencontrés si fréquemment dans les chartes médiévales de la Toscane en particulier. Dérivés qui ne peuvent trouver une explication que si nous admettons que très tôt au Moyen Age déjà, -e(n)se + ano ne formait plus qu'un tout qui vivait d'une vie propre, qui avait assez de personnalité pour qu'on ait pu l'utiliser à la constitution d'ethniques ou d'adjectifs ayant la valeur de « qui est en rapport avec ...; qui vit dans ... » ou quelque chose d'analogue. Dérivés qui ont pu naître à des dates très diverses au cours des siècles, et qui sont susceptibles de se former à notre époque encore. Chiantigiano, par exemple, est aujourd'hui courant : or il n'est pas même mentionné par Cherubini 1. Bien plus : alors que les ethniques, donnés comme tels ou devenus anthroponymes fourmillent littéralement dans le Caleffo vecchio de Sienne, ce recueil n'a pas un seul exemple de Chiantigiano et, lorsqu'un scribe siennois a besoin d'exprimer ce concept, il écrit en 1221 « Albertinus de Chianti » - à côté d'un « Pierus Pisanus », d'un « Lucchese Bernardi », d'un « Finus Fiamenghi », d'un « Ildibrandinus Inghilesche », d'un « Genovese Scarpuccii », d'un « Lucchese Accorsi » et d'un « Provenzanus Pelagalli » 2, — « Ugolinus Chianti » en 1226 et « Iunius de Chianti » cette même année 3.

Si donc il est vraisemblable que la grande majorité de nos dérivés en

Liber Focorum de Pistoie mentionne un « Hostexanus Ricobaldi » (p. 50), un « Guirinus Hostisiani » (p. 117), un « Gerone Ostexani » (p. 119), un « Hostexanus Iacobi » (p. 149), nom qui correspond évidemment à l'Ostigianus signalé par M. Brattö (p. 171) et que ce dernier explique comme étant une forme hypercorrecte de Astigiano. Je n'en crois rien : mais je ne vois pas, je l'avoue, de toponyme toscan qui puisse fournir une base convenable. Et c'est à grand peine que j'y verrais un dérivé du nom de ville Ostia.

- 1. Fr. Cherubini, Vocabolario patronimico italiano o sia adjettivario italiano di naziona-lità, Milan, 1860.
 - 2. G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 224.
 - 3. G. Cecchini, op. cit., vol. cit., p. 337 et 343.

-igiano sont des formations analogiques, il faut néanmoins qu'il y ait eu un point de départ, une cellule initiale vivante, normalement constituée, par laquelle on puisse expliquer clairement et logiquement la constitution de notre suffixe double, compris et conçu bien vite comme un suffixe ordinaire indiquant l'appartenance ou l'habitat. Le tort de Flechia a été peut-être de n'avoir pas tenu compte assez du caractère intrinsèquement toponymique de la finale -igiano, et d'avoir multiplié à plaisir les formes hypothétiques telles que *partensis, *cortensis, *artensis. Sans doute cortese existe-t-il: mais sa valeur sémantique est telle qu'il est pratiquement impossible d'y voir un point de départ pour le cortisanus méridional, qui a le sens, nous le savons, de « fermier, locataire d'un domaine ». Sans doute Flechia a-t-il découvert un artese... arteix dans un texte génois 1, cas auquel Salvioni a ajouté un artes « artefice » 2 dans une œuvre qui n'est italienne que géographiquement : mais qui oserait prétendre que ces formes isolées suffisent à constituer une base sûre pour artigiano? En réalité tous ces noms communs ont leur histoire propre, je dirais leurs histoires propres, parfois — cortigiano « courtisan » n'ayant qu'un lointain ancêtre commun avec le cortisanus « fermier » du latin médiéval de l'Italie du Sud; — ils ont été forgés à des époques diverses et dans des lieux divers, au moyen d'un suffixe -igiano, déjà bien vivant, ajouté à des substantifs simples tels que corte, parte, arte, le cortigiano étant « celui qui vit à la cour », le partigiano « celui qui ne vit que pour une faction ».

Impossible aussi de trouver un point de départ dans le latin classique. Certes, cette langue a eu un cognomen Hortensianus: mais c'était là, nous l'avons vu, un cas spécial dans lequel le suffixe -anus jouait son rôle normal, habituel, puisque sa juxtaposition à -ensius n'était due qu'à un jeu du hasard, qu'au fait que l'anthroponyme auquel il était ajouté était Hortensius. Plus intéressant déjà le castrensianus du code Justinien, du fait qu'il postule une base castrensis, adjectif substantivé grâce à la disparition d'un quelconque substantif qu'en un premier moment castrensis qualifiait: mais cette forme est trop isolée pour qu'elle puisse être vraiment utile. Par contre, ce que nous trouvons en Toscane dès le viue siècle, à Asti, à Parme, à Lodi un peu plus tard, ce sont des Cornisiana et *Luni-

^{1.} G. Flechia, Annotazioni sistematiche alle Antiche Rime Genovesi ecc., in Archivio glottologico italiano, vol. VIII, p. 326.

^{2.} C. Salvioni, Il Nuovo Testamento valdese, secondo la lezione del Codice di Zurigo, in Archivio glottologico..., vol. XI, p. 292.

siana, Parmisiano et Astesiano, qui s'expliquent le plus simplement du monde comme étant des dérivés en -anus de complexes [territorium, ou terra, ou même civitas | Hastense, Parmense, Laudense, complexes dont le terme générique a disparu, l'adjectif qualificatif devenant substantif. On peut donc imaginer — mais ce n'est pas absolument nécessaire — qu'on a en un premier moment appliqué l'ethnique Astesiano, Parmisiano et autres à l'habitant de la région dont le chef-lieu était Asti ou Parme, et qu'ensuite seulement il serait devenu un simple synonyme de Hastensis ou Parmensis. Le fait est, en tout cas, que les dénominations du type « territorium astense », « civitas parmensis » sont très fréquentes dans les documents médiévaux; le fait est aussi que des adjectifs de ce genre deviennent très aisément des substantifs : ainsi en est-il pour l'Italie de Modenese, Ferrarese par exemple; pour la France de Vermandois, Dunois, Châlonnais, Langrois, Amiénois. Ces ethniques en -ano formés sur des choronymes eux-mêmes dérivés par le suffixe -ense de noms de lieux s'appliquant à des ensembles d'une certaine importance, qualifiant les habitants de régions connues, il est aisé d'imaginer que, par analogie, des adjectifs de constitution identique ont pu se multiplier, -ense + anu tendant dès ce moment à être compris comme un tout duquel on ne distinguait plus les parties constitutives. Pour la Toscane, on peut supposer qu'un territorium] Lunense a provoqué un *Lune(n)sianus, sur le modèle duquel ont été modelés les Calcisiano, Kiannisiano que nous connaissons.

Une autre force a pu agir et appuyer la tendance dont nous venons de nous occuper. Le latin possédait des adjectifs tels que campensis, alpensis, castrensis et autres, dérivés de substantifs désignant des terrains, des régions ayant certaines caractéristiques morphologiques, des bâtiments : adjectifs susceptibles par conséquent de se rattacher au lexique toponymique. J'ai montré naguère qu'un vallense était à la base, soit du choronyme suisse Valais, soit du choronyme catalan Vallés ¹; j'ai prouvé aussi que, par le même processus, montense, rendait compte du nom de la ville valaisanne de Monthey ², cet endroit ayant été appelé terra, ou praedium] montense, après quoi le substantif qualifié avait disparu. Et, de même que les « habitants du Valais » sont les Valaisans, que ceux

^{1.} P. Aebischer, « Vallensis » dans la toponymie romane, in Vallesia. Bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, t. VIII (1953), p. 1-4.

^{2.} P. Aebischer, L'origine du nom de « Monthey », in Annales valaisannes, XXVIIIe année (1952), p. 17-20.

de Monthey sont les *Montheysans*, ainsi a-t-on pu — toutes réserves faites, cela va sans dire, quant à l'origine des finales, — sur campensis et les formes de ce type, dériver un ethnique, ou mieux un adjectif désignant l'origine ou l'habitat, campe(n)se + anu. Ici encore, cela va de soi, l'analogie a pu jouer, soit directement, soit indirectement : un monte(n)se + anu ou un alpe(n)se + anu suggérant aisément l'idée d'un *plane(n)se + anu ou d'un *colle(n)se + anu.

Deux forces qui s'épaulaient, se poussaient mutuellement; cela d'autant mieux qu'elles avaient comme base des noms appartenant à des catégories sémantiques très voisines. Ce qui le démontre, c'est que dans la pratique il est très souvent malaisé de faire le départ entre les adjectifs en -igiano qui ressortissent à la première, c'est-à-dire qui sont formés sur un toponyme, et ceux qui ont comme point de départ un substantif désignant un accident géographique. Impossible, la plupart du temps, de distinguer les torrigiani dérivés de torre des Torrigiani provenant d'un toponyme Torri; impossible de faire le choix entre les colligiani ainsi dénommés parce qu'ils habitaient une région de collines des Colligiani « habitants de Colle Val d'Elsa ».

Si ces deux forces et leurs remous, c'est-à-dire les formations analogiques, ont agi un peu partout en Italie, il semble toutefois que leur succès n'a pas été égal dans toutes les parties de la péninsule. Tandis que les ethniques en -igiano, ou formes dialectales correspondantes, ne sont pas rares (mais pas fréquentes non plus) en Piémont, en Lombardie, en Emilie, en Istrie et en Vénétie — où Vidossich a recueilli polesán « de Pola » et kavrisán « de Capodistria » ¹, qui s'ajoutent au ğraizani « de Grado » et au muğlizan « de Muggia » mentionnés auparavant par Ascoli ²: cas auxquels M. Olivieri a ajouté pour l'Istrie montesán « montigiano », portesán (Rovigo) dérivé de porto « passo di fiume », borghesán (Vérone) « borghigiano », ainsi que les ethniques Piovesán (Trévise, Venise) « habitant de Piove di Sacco » et Bondesán (Padoue, Rovigo, etc.) « habitant de Bondeno » ³, — qu'ils sont très fréquents en Toscane, où

^{1.} G. Vidossich, Suffissi triestini, in Zeitschrift für romanische Philologie, vol. XXVI (1903), p. 754.

^{2.} G. I. A[scoli], Di un dialetto veneto importante e ignorato, in Archivio glottologico italiano, vol. XIV (1896), p. 325. Cf. P. G. Goidanich, Saggi linguistici scelti da Giulio Bertoni, Modène, 1940, p. 197, note 3, qui dans un chapitre intitulé « Intorno alle reliquie del dialetto tergestino-muglisano » a réuni les cas recueillis par Ascoli et Vidossich.

^{3.} D. Olivieri, I cognomi della Venezia Euganea, in Onomastica, in Biblioteca dell' « Archi-

récemmen encore on a signalé un Pontigiano « habitant de Pontestazzemese » 1, je n'en connais pas d'exemple en Ombrie, dans les Marches et les Abruzzes, le Latium et la Campanie, les Ardurisanu « d'Ardore » et Bianchisanu « de Bianchi » calabrais mentionnés par M. Rohlfs ² étant tout à fait isolés. Que des dérivés semblables aient été connus dans la moitié sud de l'Italie, c'est en faveur de quoi, certes, témoignent les cortisanus de Bénévent et de Gaète; c'est un fait dont il faut tenir compte, d'autre part, que nous possédons moins de recueils de chartes publiés pour cette région que pour la Toscane ou la Lombardie : n'empêche que si notre suffixe y avait montré une grande vitalité, il serait pour le moins étrange qu'on ne le rencontrât ni dans le Codex diplomaticus Cavensis, ni dans les Regii Neapolitani Archivi Monumenta pour la Campanie, ni dans le Regestum sublacense, ni dans le Regesto di Farfa pour le Latium. Jusqu'à preuve du contraire, par conséquent, nous admettrons que la finale -ense + -anu a surtout été connue dans le centre-nord de la péninsule italique, avec des ramifications à l'ouest jusqu'en Piémont et à l'est jusqu'en Vénitie et en Istrie.

S'ensuit-il, comme le dit M. Rohlfs, que notre suffixe, dans son état actuel, laisse entrevoir que son lieu d'origine soit la haute Italie? Je le croirais d'autant plus difficilement que les deux cas les plus anciens, nous le savons, proviennent de Lucques; que c'est dans les documents toscans, de Lucques, de Pistoie, de Pise, de Sienne que des formations de ce genre sont attestées le plus fréquemment. Avant donc de conclure, comme le savant romaniste allemand, que -igiano « kann in der Toskana nicht einheimisch sein » et que le développement phonétique de cette finale « gehört mit magione, prigione, Ambrogio, fagiano zu einer Strömung oberitalienischer Einflüsse », il est indiqué de procéder à un complément d'enquête.

Le point qui nous intéresse est d'autant plus difficile à traiter, et évidemment à résoudre, qu'il est en intime connexion avec le problème si souvent discuté et si diversement expliqué de l'évolution de -si- entre

vum romanicum », ser. II, vol. 6, Genève, 1923, p. 178, 180 et 169; cf. G. Serra, Per lu storia del cognome italiano. II. Sulla continuità dell'onomastica latina-romanza nei nomi propri canavesani (e piemontesi), in Dacoromania, IVe année (1924-1926), 1^{re} partie, p. 563.

^{1.} G. Cocchi, Vocabolario versiliese, Florence, 1956, p. 149.

^{2.} G. Rohlfs, Historische Grammatik der italienischen Strache, vol. III, Berne, 1954, p. 281, § 1071.

voyelles en italien. Traitement qui, s'il est phonétiquement des plus réguliers tant dans le nord de la péninsule que dans le sud, se présente au contraire en Toscane sous un double aspect, puisqu'on a d'un côté caseu > cacio, basiu > bacio, camisia > camicia, où le résultat est noté -ci- dans l'orthographe actuelle et est prononcé s', et de l'autre (ac)cagione < occasione, prigione, Ambrogio, Dionigi, fagiano, formes dans lesquelles notre -si- aboutit non plus comme dans la première série à la fricative prépalatale sourde s, mais à son correspondant sonore z, noté parfois sg dans les textes anciens, ce qui a fait dire à M. Rohlfs qu'« aus dieser Orthographie ergibt sicht klar, dass der Laut schon in alter Zeit nur ein Reibelaut gewesen sein kann ». Quant à l'explication de cette divergence, il se contente de noter, en quoi il n'a que trop raison, que les savants qui se sont occupés du problème ne sont pas d'accord 2.

Osé-je à mon tour, non point proposer une explication d'ensemble du phénomène qui nous intéresse, mais seulement rassembler et présenter des matériaux, presque tous nouveaux, tirés de textes antérieurs à 1200 presque tous? Cela seul serait inédit puisque, fait étonnant, les linguistes qui ont traité des développements toscans du groupe -si- l'ont fait le plus souvent d'un point de vue strictement académique : rares sont ceux qui ont corroboré leurs affirmations de quelques exemples anciens tirés de la Crestomazia de Monaci en particulier. Personne, en d'autres termes, ne s'est avisé que les chartes antérieures pouvaient peut-être, concernant le détail qui nous retient, fournir quelque renseignement d'autant plus précieux que, depuis des siècles, le toscan était non seulement parlé, mais aussi écrit, ne fût-ce que dans des noms de lieux ou de personnes, plus ou moins latinisés d'ailleurs. Non point certes que ces mentions constituent une panacée à toutes nos hésitations, qu'elles résolvent tous nos embarras. Il faut les prendre exactement pour ce qu'elles sont, et ne pas leur demander ce qu'elles ne peuvent nous donner : ce sont des graphies, des notations très approximatives de formes vulgaires par des scribes qui les latinisaient plus ou moins, qui les transcrivaient suivant certaines impulsions personnelles, suivant certaines habitudes de chancelleries locales, d'écoles notariales, en un moment où l'orthographe se cherchait, hésitait, surtout devant certains phonèmes étrangers à ceux qu'alors on attribuait au latin. Mais comme il est assez improbable qu'on

^{1.} G. Rohlfs, op. cit., vol. I, p. 468, § 286.

^{2.} G. Rohlfs, op. cit., vol. cit., p. 469. Revue de linguistique romane.

retrouve jamais un texte en vulgaire lucquois ou florentin transcrit à l'époque en notation phonétique, il n'y a qu'à se résoudre à utiliser le peu qu'on a. A l'utiliser, cela va sans dire, avec la prudence nécessaire.

Que nous enseignent les graphies toscanes les plus anciennes de mots ayant le groupe voy. + si + voy. ? Tant avec le Cornisiana de 761 que dans le Lainisiana = *Lunisiana de 767, il est rendu simplement par -si-: et c'est le cas aussi avec un Cerasiolo du territoire pisan en 780 ¹ — ce texte ne nous étant parvenu que dans une copie du XIIe siècle — et, pour le siècle suivant et à Lucques, un « una camisia » en 830, un fasiolo « fagiuolo » en 831, « casii duo » (< casei) en 845 2. Quelle que soit donc la place de l'accent, qu'il tombe avant ou après le groupe -si-, ce dernier est toujours écrit -si-. Pour le xe siècle, dans les chartes lucquoises, à côté de formes peu intéressantes cassina, rarement casina 3 « cascina » et son dérivé Cassinale attesté en 939 4, nous avons les toponymes Laniscana, pour *Lanisciana sans doute, que je ne puis identifier et que Pieri ne mentionne nulle part, dans un document de 957, et Ortisciana en 9835, qui est le dérivé fait sur Hortensius dont nous avons déjà parlé, ainsi que la « terra et ortus domini regis, qui vocitatur Marchisciana » en 977, représentant ou un dérivé de marchese nom commun ou de Marchese nom propre — connu à Pise en 1034 déjà, selon M. Brattö 6 — ou encore, mais moins vraisemblablement, l'exemple le plus ancien de marchigiano, et enfin un surnom « Stefano qui dicitur Waldisciano » en 9837 qui, lui, a tout l'air d'un ethnique. Graphies qui laissent entrevoir qu'au moins avant l'accent le groupe -si- avait abouti à un son fricatif qu'il est malaisé, ou mieux présomptueux, de déterminer.

Cela d'autant plus que, si nous nous en tenons à l'étude de cerasea et de ses dérivés, les graphies qui les représentent tendraient à donner l'impression qu'antérieurement déjà à la seconde moitié du xe siècle c'était plutôt après l'accent que -si- avait évolué en une fricative. Tandis en effet que les deux cas lucquois « in loco ... Sugrominio ubi dicitur Campo da Cerasca » et « in loco ... Sugrominio ubi dicitur Campo de

^{1.} L. Schiaparelli e F. Baldasseroni, Regesto di Camaldoli, vol. I, Rome, 1907, p. 3.

^{2.} Memorie e documenti..., t. V, parte 2a, p. 305, 307 et 372.

^{3.} Memorie e documenti..., t. V, parte 3a, p. 92, 97, 139, 185, etc.

^{4.} Op. cit., vol. cit., p. 169.

^{5.} Op. cit., vol. cit., p. 276 et 421.

^{6.} O. Brattö, op. cit., p. 155.

^{7.} Memorie e documenti..., vol. cit., p. 373 et 451.

Carasca », qui se rapportent évidemment à un même lieu-dit et qui appartiennent à deux chartes dressées le même jour de l'année 948 r, représentent sans doute, comme l'a bien vu Pieri 2, un *Cerascia et un *Ciarascia, et que ces graphies ont des correspondants directs dans d'autres formes postérieures, comme un anthroponyme féminin Cerascia, attesté à Lucques en 1194 et 1196 3, un « uinea in loco Cerascio » à Pise en 1186 4, toutes formes où notre -si- après l'accent est noté -sci-, nous avons au contraire « in loco Cerasiolo » à Pise en 1142, « in Cerasolo » dans la même région en 1158 5, de même que Ciarisiolo en 1109 et 1111 pour les alentours d'Arezzo 6. Notations en -si- auxquelles s'opposent du reste, je me hâte de l'ajouter, des « fontem Cerasceti » en 1166 pour Pise 7, et, pour les environs de Lucques, Cerasceto en 1076 et « silva dicta a Cerasciola » en 1102 8, ainsi que Ciaresciolo en 1184 dans un texte relatif à une possession du monastère de Camaldoli 9. N'empêche qu'à Sienne aussi, aux xie, xiie et xiiie siècles, paraît exister une divergence entre la notation des résultats de -si- suivant que ce groupe est avant ou après l'accent tonique : des graphies comme « terra Ambrosci » en 1073, « Pariscio de Sancto Geminiano » en 118110, un surnom Grattacascius en 1232 11 s'opposant, avec leur -sci-, aux Collisianos, Rocchisianos, Cinisiano, Torrisiano que nous connaissons, de même qu'au Fasgiani mentionné plus haut. Et dans le cartulaire de la Berardenga, si mes relevés sont exacts, cette graphie -sci- n'affecte que des mots remontant à des étymons où -si- est après l'accent : on y rencontre deux fois, en 1100 et en 1114, le nom d'homme Anestascio12; on y trouve une Adalascia en 1080, Adilasce en 1118, contre une seule Adilasie en 112013.

Sans doute les cas fournis par les plus anciens textes toscans publiés

- I. Op. cit., vol. cit., p. 219 et 220.
- 2. S. Pieri, Toponomastica delle Valli del Serchio e della Lima, in Atti della R. Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti, nouv. sér., t. II, Pise, 1931, p. 83.
 - 3. P. Guidi e O. Parenti, op. cit., vol. III, p. 178 et 214.
 - 4. N. Caturegli, op. cit., p. 447.
 - 5. N. Caturegli, op. cit., p. 262 et 319.
 - 6. L. Schiaparelli e F. Baldasseroni, op. cit., vol. II, p. 30 et 41.
 - 7. N. Caturegli, op. cit., p. 339.
 - 8. P. Guidi e O. Parenti, op. cit., vol. I, p. 168 et 260.
 - 9. L. Schiaparelli e F. Baldasseroni, op. cit., p. 264.
- 10. F. Schneider, op. cit., vol. cit., p. 29 et 117.
- 11. G. Cecchini, op. cit., vol. II, p. 507.
- 12. E. Casanova, Il cartulario della Berardenga, vol. I, Sienne, 1927, p. 111 et 482.
- 13. E. Casanova, op. cit., p. 483, 642 et 635.

dans le recueil de Monaci sont-ils moins caractéristiques, moins clairs, puisque la « Cantilena di un giullare toscano », qui date de la seconde moitié du XIIe siècle, a marchisciano aussi bien que « bascio la mano » 1, que dans les fragments d'un livre de banquiers florentins, en 1211, on trouve et « Ispin[ello] Kasciaiuolo » et « Iakopo Parisci » 2, que le « Ritmo lucchese », du début du XIIIe siècle, use de prescioni « prisonniers », de prescione « prison » 3, et que le Siennois Matasala di Spinello, vers 1240, écrit piscioni « pigioni » de la même façon qu'il écrit « Prietro Ambruosci » 4. Mais il faut tenir compte avant tout que nous ne savons pas grand chose sur la valeur exacte de ce graphisme -sci-. Sans doute les multiples formes, partiellement vulgaires, dans lesquelles il apparaît paraissent bien montrer qu'au xe siècle en tout cas le groupe -si- latin était représenté par un son fricatif : mais s'agit-il bien d'un son seulement, ou de deux? Ce qui, pour la région de Pise et de Lucques en tout cas, me ferait pencher vers la seconde de ces hypothèses, c'est en particulier, je l'avoue, la présence, que nous avons constatée, de cerascia parallèlement à cerasiolo: et je serais tenté même de préciser que l'aboutissant š devait y prévaloir dans les cas où -si- se trouvait après l'accent, et ž dans celles où l'accent tombait avant notre groupe.

La transcription idéale de ce double résultat du développement de -si-serait donc — je parle toujours de la zone de Lucques et de Pise, de Sienne également — -sci- pour š et -si- pour ž. Et si nous y trouvons des inconséquences, des divergences, des anomalies, c'est-à-dire des cas où -sci- se rencontre là où l'on pouvait s'attendre à -si-, c'est qu'une analogie de graphisme a pu agir, ou une analogie phonétique. L'effort d'imagination et d'innovation qui avait porté les scribes à inventer la graphie -sci avait pu être assez considérable pour qu'ils eussent négligé par la suite de distinguer toujours un š d'un ž, et que dans de nombreux cas ils se fussent contentés de rendre ces deux phonèmes par un seul et même artifice graphique, l'adoption de sg pour rendre le second étant sensiblement postérieure : le cas le plus ancien que j'en ai relevé est le « Piatrus Fasgiani » de Sienne en 1232 5.

1. E. Monaci, Crestomazia italiana dei primi secoli, nuova edizione riveduta per cura di F. Arese, Rome, 1955, p. 17.

^{2.} E. Monaci, op. cit., ed. cit., p. 39 et 40.

^{3.} E. Monaci, op. cit., ed. cit., p. 47.

^{4.} E. Monaci, op. cit., ed. cit., p. 70 et 72.

^{5.} G. Cecchini, op. cit., vol. II, p. 513.

Unification de graphisme qui a pu être accompagnée d'une action analogique phonétique. Si nous supposons en effet que, par suite de la variabilité de l'accent, basio aboutissait à bascio tandis que basiar e devenait *bagiare, qu'à un cerascia devait s'opposer un diminutif ceragiuolo, nous nous trouvons évidemment devant trois possibilités: ou bien que les deux formes divergentes originaires se maintiennent telles quelles, ou bien que la forme où le -si- était suivi de l'accent tonique réagisse sur son partenaire, ou bien que le phénomène contraire ait eu lieu. Cerasea et cerasiolu, par exemple, pouvaient donc donner les trois couples suivants:

Couple (cerascia Première (cerascia Deuxième (ceragia normal (ceragiuolo analogie (cerasciuolo analogie (ceraginolo.

Processus analogique qui a pu avoir plus d'une cause. Tablant sur les formes actuelles des anthroponymes Anastagio, Ambrogio, Dionigio -gi, Pieri a cru pouvoir conclure que « per le esplosive sorde, anche la sibilante di base greca o d'origine greca dovè nel volgare latino digradare a sonora » ¹. Mais la phonétique grecque n'a rien à voir avec le traitement toscan de ces noms, qui ont chacun leur propre histoire. Dionigi paraît être d'origine savante et relativement récente; pour Anastagio et Ambrogio, on ne peut pas ne pas tenir compte des graphies Ambrosci, Ambruosci à Sienne en 1073 et en 1240 environ, Anestascio à la Berardenga — qui n'est guère éloignée de Sienne — en 1100 et en 1114. Sont-ce là des graphies approximatives? ou des formes dialectales? En tout cas, même si le -sci- y représentait un s, la prononciation moderne, avec son z, trouverait aisément son explication dans l'hypothèse qu'à un moment donné un Anestascio aurait eu un diminutif *Anestascino, d'où *Anestagino, sur lequel aurait été refait Anestagio.

L'étude détaillée de l'ensemble des toponymes toscans apporterait sans doute d'intéressantes lumières concernant le développement du groupe -si-dans cette partie de l'Italie. Mais si pour les vallées du Serchio et de la Lima, si pour tout le bassin de l'Arno nous disposons des excellents recueils de Pieri, nous n'avons rien de semblable pour les régions de Livourne, de Volterra, de Sienne, de Grosseto. Les listes mêmes de toponymes dressées par ce savant sont pour nous souvent incomplètes, en ce sens que beaucoup de noms modernes ne sont pas accompagnés de

^{1.} S. Pieri, La sibilante tra vocali nell'italiano, in Archivio glottologico italiano, vol. XVI, p. 171.

mentions anciennes, que fréquemment aussi des dénominations encore usitées au Moyen Age ont disparu après le xe ou le xie siècle du vocabulaire toponymique. Vérification faite, toutefois, il est exact, comme Pieri l'a dit, que le nombre des toponymes en -(i)ciano est sensiblement le même que celui de ceux en -(i)giano 1; et j'ajouterai — détail qui a sa valeur — que la presque totalité des noms de lieux en -ciano qu'il étudie se trouve dans l'est et le sud-est du domaine toscan, au sud d'Arezzo en particulier, et que d'un examen des cartes toscanes il résulte que, tandis qu'aux alentours de Sienne — les noms en -ano sont peu fréquents dans la Maremme — les toponymes avec voy. + ciano ne sont pas rares, je n'en ai pas rencontré un seul avec voy. + giano. Il est intéressant aussi de remarquer que sous l'étymon Pacianum Pieri range deux cas : un Paciano, nom d'une commune près de Chiusi, à l'extrémité sud-est du domaine toscan, et un Pagiano sur territoire de Rággioli, à l'est de Pontassieve, toponyme qui apparaît sous les graphies Pascano — pour *Pasciano sans doute — en 1075, Pasciano en 1086, Paissano en 1098, Pasiano en 1103 et plus tard 2.

Sans doute sommes-nous toujours, avec ces graphies de 1075 et de 1086, en face du problème posé par leur interprétation même, étant donné qu'il n'est pas mathématiquement sûr que ces -sci- expriment la fricative sourde \dot{s} plutôt que la sonore correspondante ou, peut-être, $t\dot{s}$ plutôt que $d\ddot{\chi}$. Sans doute est-il possible que la Toscane en entier ait connu au x^e ou au x^e siècle l'évolution $-s\dot{i}->t\dot{s}$, puis que seule la moitié sud ait partiellement conservé ce son, tandis que la moitié nord, peu après, lui a préféré $-d\ddot{\chi}>\ddot{\chi}$ avant l'accent tonique. Mais s'ensuit-il que ce développement ultérieur ait son épicentre au nord des Apennins? Je ne le crois pas. Lorsque M. Rohlfs remarque \dot{s} que des vingt exemples italiens du type Ambrogio, pertugio, vingt ont un correspondant français ou provençal, où une sonore χ correspond au $\ddot{\chi}$ italien actuel, il n'a rien prouvé \dot{s} ; lorsqu'il assure que notre suffixe -igiano affecte surtout des toponymes de la haute Italie, je ne puis le suivre, puisqu'il ne tient nul compte des renseignements que nous apportent les chartes médiévales,

^{1.} S. Pieri, Toponomastica della Valle dell'Arno, p. 394.

^{2.} S. Pieri, op. cit., p. 170.

^{3.} G. Rohlfs, op. cit., vol. I, p. 469.

^{4.} Notons, sans en vouloir tirer la moindre conclusion, qu'aucune de ces formes ne figure dans le livre, pourtant si précis, de M. R.-R. Bezzola, Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli (750-1300), Zurich, 1924.

lesquelles nous font voir que c'est en Toscane — jusqu'à preuve du contraire — que notre suffixe est attesté le plus anciennement, que c'est en Toscane qu'il est le plus vivace au Moyen Age. Non point que je me refuse à admettre que des gallicismes n'ont pu grossir la liste des mots dans lesquels-si- est devenu ž: je crois que des noms de personne comme Luigi, inconnu à l'ancien vocabulaire anthroponymique toscan, Dionigi peut-être, pour sa finale au moins, un toponyme comme Parigi, ont été importés du nord, et même de France.

En ce qui concerne enfin le cas de ciliegia, il est parfaitement exact, comme cela ressort de la carte dressée par Jud des formes toscanes de ce substantif, que la moitié sud de ce territoire use du type cerascia, alors que la partie nord a ciliegia le long de l'Arno et ciregia dans les Apennins tant septentrionaux qu'orientaux 1: et ce savant avait parfaitement raison en concluant de là que c'est par la Ligurie et la vallée du Reno que la forme septentrionale s'est insinuée et installée en Toscane avec une force telle que Florence a renoncé à son cerascia pour adopter le ceresa de la haute Italie et l'adapter en ciliegia 2. Qu'il s'agisse là d'un mot emprunté, c'est précisément ce qui ressort du fait qu'il s'est introduit non pas dans la série bacio, cascio à laquelle il aurait dû appartenir, mais à celle des mots dans lesquels -si-donne \(\frac{x}{2}\). Et Jud s'est bien gardé de tirer de l'histoire de ciliegia en Toscane la moindre conclusion générale que ce soit relative à l'évolution toscane du groupe -sj-.

Petit problème qui a bien souvent été traité, je l'ai dit déjà, antérieurement à M. Rohlfs. Aux yeux de Parodi 3, c'est s qui représente le son « castizo » toscan; Pieri, lui, est d'un avis diamétralement opposé, quand il écrit que t ou t ou t, « è l'esito toscano normale t », de même que M. Merlo, revenant après Jud sur le problème de ciragio, admet que ce t siradt0 est « il continuatore fiorentino schietto » de *ceraseu t1. Quant à l'idée, que je soumets au lecteur, d'une double évolution de voy. t2 + t3 voy., elle n'a certes rien de neuf, puisqu'elle a été vaguement esquis-

^{1.} J. Jud, Zum schriftitalienischen Wortschatz in seinem Verhältnis zum Toscanischen und zur Wortgeographie der Toscana, in Festschrift Louis Gauchat, Aarau, 1926, après la p. 304.

^{2.} J. Jud, art. cit., p. 306.

^{3.} E. G. Parodi, Dialetti toscani, in Romania, t. XVIII (1889), p. 604.

^{4.} S. Pieri, Ancora delle esplosive sorde tra vocali nell'italiano, in Studj romanzi, IV (1906), p. 173, note 2.

^{5.} C. Merlo, Fiorent. ant. ciragio ciliegio, in Italia dialettale, vol. VII (1931), p. 272.

sée d'abord par Meyer-Lübke lequel, énumérant la série pigione, prigione, pertugiare, etc., en conclut qu'avant l'accent ce -si- aboutit à dž, mais néglige, alors qu'il cite bacio et cacio 1, de dire si ces formes sont dues, ou non, au fait que -si- s'y trouve après l'accent. Idée qui est clairement exprimée par Guarnerio, qui note que « nel dominio italiano in ispecie, bisogna distinguere la formola postonica dalla protonica », -si aboutissant à s sauf quelques exceptions, et si- devenant dž comme Ti- 2; et par Bourciez, pour qui tš représente -si- derrière l'accent, et dž ce même -si- devant l'accent 3. Je n'ai voulu pour ma part que recueillir quelques matériaux d'archives, et attirer l'attention sur la difficulté que présente trop souvent leur interprétation.

Paul Aebischer.

- 1. W. Meyer-Lübke, Italienische Grammatik, Leipzig, 1890, p. 142, § 249.
- 2. P. E. Guarnerio, Fonologia romanza, Milan, 1918, p. 412, § 315.
- 3. Ed. Bourciez, Éléments de linguistique romane, 4º édit., Paris, 1946, p. 490, § 406.